

a mis près de \$500,000 de plus au service des clients de la banque et ont aidé cette dernière à augmenter ses bénéfices.

On remarquera aussi que, la banque Jacques-Cartier a la prudence de conserver une somme considérable en valeurs disponibles à demande; ainsi elle avait au 31 mai dernier, en prêts sur titres remboursables à demande, en espèce et billets de banques, traites de ses agences, fonds en dépôts etc \$905,280.06 tandis que sa circulation et les dépôts qu'elle peut être appelés à payer à demande se montent à \$1,042,000. Comme on le voit, la Banque Jacques-Cartier, offre au public la meilleure garantie possible.

Les actionnaires se sont montrés très satisfaits du rapport de leurs directeurs et ils ne pouvaient en conscience faire autrement. Aussi les ont-ils réélus à l'unanimité, ce dont nous les félicitons. Le public aussi sait apprécier les services que lui rend la banque, sous la direction de son président, M. Alphonse Desjardins, M. P. de son directeur gérant M. A. L. de Martigny, aidés de leurs collègues MM. Lucien Huot, Dumont Laviolette et A. S. Hamelin.

## LA BANQUE VILLE-MARIE

Assemblée annuelle des actionnaires, tenue le 21 courant

### RAPPORT DES DIRECTEURS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Ville-Marie a eu lieu, hier, à midi, aux bureaux principaux, rue Saint-Jacques.

M. W. Weir, le président, occupait le fauteuil et on remarquait, entre autres assistants, MM. W. Strachan, O. Faucher, E. Lichtenhein, R. Cowans, C. M. Acer, R. Bickerdike, Godfrey Weir, U. Garand, ex-caissier de la banque, A. Dumas, F. Thibault, A. Garlépy, etc.

Le président donne lecture du rapport des directeurs.

#### AUX ACTIONNAIRES

Les directeurs ont l'honneur de présenter le rapport suivant montrant le résultat des opérations de l'année finissant le 31 mai 1892.

Profits nets, après déduction des intérêts sur dépôts, dépenses d'administration et montant affecté aux créances mauvaises et douteuses. \$35,258 02

Balance au crédit de profits portés, mai 31, 1891. 4,036 44

Porté au fonds de réserve. 20,050 00

Faisant un total de. 59,344 46

Approprié comme suit:

Dividende 3 p. c. 1er Déc. 1891. \$14,377 50

Dividende 3 p. c. 1er juin 1892. 14,377 50

Déduction pour anciennes pertes, etc. 23,101 98

Balance restant au compte de profits et pertes. 7,487 48

\$59,314 46

Dans le courant de l'année, les succursales de Hull et de St Césaire ont été cédées, les directeurs ayant compris que les autres succursales sont suffisantes pour assurer la circulation des billets de la Banque, sans laquelle ces bureaux ne peuvent être profitables.

La charte spéciale qu'a obtenue cette banque en 1881 étant expirée, ses affaires se trouvent maintenant régies par l'Acte des banques de 1890, et les actions reprises de divers débiteurs de 1879-1880, ne pourront compter après le 1er juillet prochain pour déterminer le montant de billets qui peut être mis en circulation.

Dans les circonstances, les directeurs sont d'opinion qu'un fort montant de ces actions soit effacé et qu'une résolution à cette fin soit soumise à votre approbation. Ceci n'aura pas l'effet d'affecter les actionnaires actuels; leurs actions restent les mêmes.

Les directeurs sont heureux de vous dire qu'un bon nombre de comptes offrant peu de garantie ont été fermés pendant le dernier exercice et que d'importantes réductions ont été effectuées tant dans le coût de l'administration que sur les taux d'intérêt accordés aux déposants; le résultat de cette action devra augmenter considérablement les profits nets de l'année courante.

Comme une grande partie des anciennes créances sont maintenant réglées, il était d'importance de faire une nouvelle évaluation de ce qui en restait; la conclusion se voit dans l'état plus haut donné.

L'abondante récolte de 1891 n'a pas amélioré les affaires suivant les anticipations désirées, néanmoins elle les a mises sur des bases plus solides, et si celle de cette année, qui jusqu'à présent donne de bonnes espérances, est assez favorable, le tout donnera sans aucun doute plus d'activité aux affaires. M. U. Garand ayant, après dix-huit ans de services rendus avec fidélité, résigné sa position, les directeurs ont nommé le président de la banque à la charge de gérant général et M. Louis DeGuise, le comptable en chef, officier capable et d'expérience, comme son assistant.

M. Garand s'est retiré pour ouvrir un bureau de banque privé; il demeure attaché à l'institution en qualité d'actionnaire et de client.

Les succursales, comme d'habitude, ont été inspectées de temps à autre, et les directeurs ont toutes raisons d'être satisfaits de la manière dont les agents et les autres officiers ont rempli leurs devoirs respectifs.

Le tout respectueusement soumis.

W. WEIR,  
Président.

Montréal, 15 juin 1892.

#### ACTIF

Espèces	\$20,470 57	
Billets de la Puissance	51,359 00	
Dépôt au Gouvernement de la Puissance pour garantir la circulation.	10,000 00	
Billets et chèques sur autres banques	76,401 64	
Dû par banques en Canada	2,699 15	
Dû par banques en pays étrangers	4,405 21	
Dû par banques dans le Royaume Uni.	518 09	
Prêts à demande	4,584 97	
		\$170,438 68

Billets escomptés courants	\$1,002,846 68	
Billets dûs et non spécialement garantis	48,476 47	
Billets dûs et garantis	14,159 75	
		\$1,065,082 90

Propriétés immobilières	48,181 62	
Édifices des succursales	22,000 00	
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque et autres	19,036 84	
Ameublements, coffres-forts et papeterie	13,247 00	
Autres créances comprenant les actions possédées par la Banque	305,527 58	
		\$407,993 04

		\$1,643,511 57
--	--	----------------

#### PASSIF

Capital souscrit: \$500,000 payé	\$479,250 00	
Profits et Pertes	7,487 43	
		\$486,737 48

Billets en circulation	361,390 00	
Dépôts du gouvernement Fédéral, remboursables à demande	18,932 80	
Autres dépôts remboursables à demande	190,263 67	
Autres dépôts remboursables avec intérêt	570,046 83	
Autres dettes	1,766 30	
Dividende payable au 1er juin 1892	14,377 50	
		\$1,156,777 09

		\$1,643,514 57
--	--	----------------

LOUIS DEGUISE,  
Comptable en Chef.

Montréal, 31 mai 1892.

#### DISCOURS DU PRÉSIDENT

Avant de proposer l'adoption du rapport, le président rappelle que la banque a cédé ses succursales de Hull et de Saint Césaire: la première, à la banque Jacques-Cartier, et la seconde à la banque St-Hyacinthe.

Ce qui a mené les directeurs à abandonner ces succursales, continue le président, c'est la diminution de circulation qui ne devait pas manquer de s'y

La disposition de ces bureaux a réduit les dépôts d'environ \$150,000; c'est ce qui explique la différence en moins qu'il y a entre les chiffres de l'année dernière et ceux de cette année.

Partout ailleurs, il y a eu augmentation des dépôts, et dans les succursales qui nous restaient, seules, cette augmentation a dépassé \$60,000.

Il faut aussi remarquer que, en dépit de la fermeture des deux succursales ci-haut nommées, la circulation, cette année, a été plus grande que l'année dernière, ce qui indique qu'il y a eu augmentation du volume des affaires, et surtout diminution des renouvellements. Ces renouvellements ne font rien gagner la circulation.

De fait, la banque a été obligée de se servir d'un montant considérable de billets des autres banques, durant la dernière saison.

Relativement à l'élimination d'une partie du capital-actions de la banque, le président fait remarquer que \$93,900 de ce capital, d'après le registre de la banque, ne sont admises comme fonds-capital que précairement. Cet item ne devrait pas apparaître comme partie du capital payé de la banque et l'on devrait en disposer, soit par élimination, soit par vente.

Vendre ce capital aux prix actuels serait une perte pour la banque et, lors même que l'on pourrait vendre au pair, il est douteux qu'il soit sage de payer six pour cent pour de l'argent, sous forme de dividende, tandis que nous pouvons avoir les dépôts à des taux bien moins élevés. Si les obligations de la banque étaient beaucoup plus considérables qu'elles ne le sont, il n'y a aucun doute qu'il vaudrait mieux augmenter le capital; mais à l'heure qu'il est la proportion entre nos obligations et le capital projeté de \$350,000 ne dépasse pas celle des autres banques, en général. Quant au capital tenu en fidéicommis, il sera temps d'en disposer plus tard. Nous devons en excepter cependant, le montant qui nous est nécessaire pour porter le capital à \$350,000; ce montant est mentionné dans la résolution qui va vous être soumise.

Le président parle ensuite des frais d'administration. Il explique qu'on a fait des réductions, à part de la suppression des succursales de Hull et de Saint-Césaire, s'élevant à environ \$7,000 par année, ou deux pour cent sur le capital de \$350,000. Une autre épargne qu'il est important de signaler, est celle que nous avons effectuée en adoptant le règlement suivi par les grandes banques de ne payer l'intérêt que sur la balance minimum des règlements mensuels.

Le président ajoute que jamais, depuis qu'il fait partie du bureau de direction de la banque Ville-Marie, les comptes n'ont réglés d'une manière plus satisfaisante qu'aujourd'hui. Au bureau principal, comme dans les succursales, on a pris le plus grand soin d'éviter les comptes faibles. Sans doute, est impossible de faire des affaires de banque sans s'exposer à des pertes, mais il est à espérer que, grâce à l'expérience acquise, les différents gérants seront en état de réduire les risques à leur minimum.

Depuis l'année dernière, nous avons eu à lutter contre la compétition de nouvelles succursales établies par deux ou trois autres banques, notamment des succursales établies non loin de celle que nous avons à la Pointe Saint-Charles. Quoi qu'il en soit cette compétition ne nous a enlevé que quelques comptes d'escompte; mais elle a dû nuire à la prospérité des succursales depuis longtemps établies et qui ne faisaient que commencer à réaliser des profits. A présent que nous avons l'association des banquiers, il est à espérer que ceux-ci adopteront le système suivi dans les banques écossaises et s'efforceront d'éviter le plus possible la compétition en question.

Quant à l'état du commerce, bien qu'on n'ait pu bénéficier de toute l'amélioration des affaires que nous avait fait espérer l'abondante récolte de l'année dernière, la situation s'est améliorée et en général chacun a mieux rempli ses obligations.

L'année dernière, poursuit le président, je recommandais aux cultivateurs de ne pas sacrifier leur récolte de foin et en apparence, cet avis a été suivi puisque de grandes quantités de foin ont été vendues, ces derniers

produire, sous l'opération de la loi des banques de 1890.

Cette année, la perspective est bonne, pour le foin; on compte sur une bonne récolte et, partant, sur une grande production de beurre et de fromage. La récolte du grain est encore incertaine et elle dépendra, en grande partie, du temps que nous aurons.

Quant à la taxe projetée sur les actions de banques, le président dit qu'on est revenu à de meilleurs sentiments et que nos édiles n'ont pas été lents à retrancher la clause qui avait trait à la taxe en question.

Sur proposition du président, appuyé par M. W. Strachan, vice-président, le rapport est adopté à l'unanimité.

MM. Lichtenhein et Garand sont ensuite nommés scrutateurs.

Sur proposition du président, appuyé par M. E. Lichtenhein, la résolution suivante est adoptée;

Que le règlement suivant soit ajouté aux règlements de cette banque et en forme partie:

"Attendu qu'une partie du capital payé de la banque, s'élevant à cent vingt neuf mille cinq cents piastres (\$129,500) soit un montant de quatre vingt treize mille cinq cents piastres (93,600) maintenant tenu comme actions en suspens et un autre montant de trente-cinq mille six cents piastres (35,600) en fidéicommis au nom de W. Weir et U. Garand, est virtuellement la propriété de la banque; résolu, que ce capital soit et est déduit et ne sera plus, à l'avenir, compté comme faisant partie du capital-actions payé ou souscrit de la banque, laissant ainsi le capital-actions souscrit de trois cent soixante-dix mille cinq cents piastres, et le capital action payé, de trois cents cinquante mille piastres, (350,000)"

On procède ensuite à l'élection des directeurs et les messieurs dont les noms suivent sont élus à l'unanimité; W. Weir, W. Strachan J. T. Wilson, O. Faucher et Godfrey Weir.

Après les remerciements d'usage, l'assemblée est ajournée.

A une assemblée subséquente des directeurs, M. W. Weir a été à l'unanimité réélu président et M. W. Strachan vice-président.

## La taxe des Ecoles

La demande des commissaires d'Ecoles de Montréal d'une augmentation de la taxe scolaire a créé parmi les contribuables un émoi facile à comprendre. Le premier mouvement des gens que l'on veut taxer est de repousser la taxe; la discussion sur l'opportunité de la taxe vient ensuite et si l'on a de bonnes raisons à faire valoir, les gens raisonnables se laissent convaincre. Mais si l'augmentation de la taxe ne peut être justifiée par une nécessité évidente, l'opposition devient plus forte après qu'avant la discussion.

En justice pour les Commissaires d'Ecoles Catholiques de Montréal, nous publions le mémoire préparé par eux pour justifier leur demande, nous réservant de discuter ensuite les arguments qu'il peut contenir.

### MEMOIRE des COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL, au sujet de L'AUGMENTATION de la TAXE SCOLAIRE.

AUX CONTRIBUABLES DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

Messieurs, deux questions principales s'imposent à la considération de ceux qui sont chargés de la direction des écoles dans une mu-